

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Réalisée par Gilles BLAIZE - Mook Productions

Le 17/04/2025

L'exploitant

Nom Mook Productions

SIRET 80903062000037

Nom commercial

Contact BLAIZE Gilles

Courriel gilles@mookproductions.com

Téléphone 0650175463

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom Blaize

Prénom Gilles

Courriel gilles@mookproductions.com

Téléphone 0650175463

Description des vols

Type d'opération Scénarios standard nationaux

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 120 m

Date des vols

Date de début de vol 25/04/2025 à 8h00

Date de fin de vol 26/04/2025 à 21h00

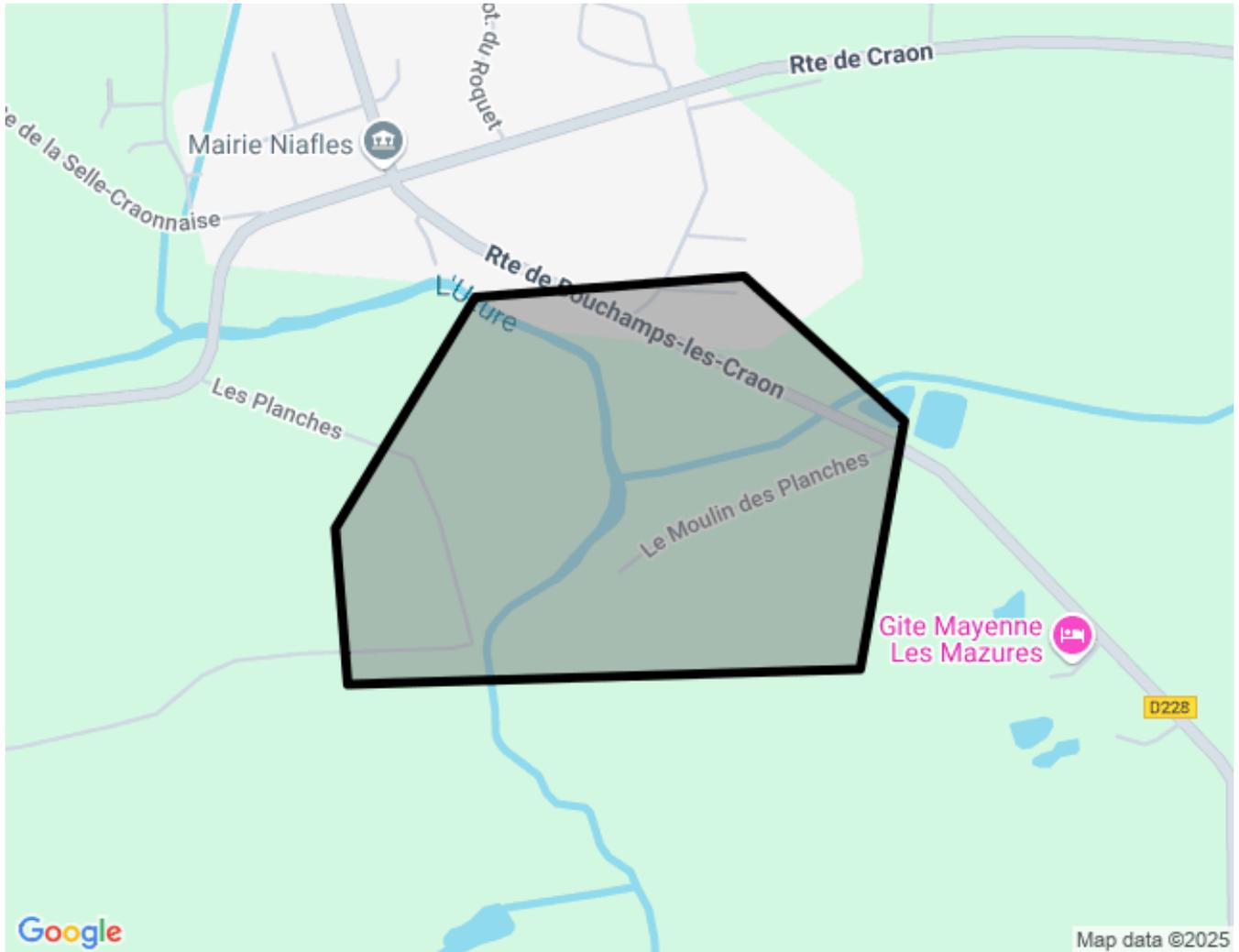
Zone de vol

Commune Niaflès

Code postal 53400

Adresse/description du site 234 Le Moulin des Planches, 53400 Niaflès

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-139712	Multirotors	DJI	Mavic 2 Pro	0.907

Autres informations utiles

Prises de vue drone pour un film sur le bassin de l'Oudon

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).